



Yacht Club Fréjus

TROPHEE de PORT FREJUS 2019

INSTRUCTIONS DE COURSES

1° REGLES

L'autorité organisatrice est le YACHT CLUB de FREJUS. Le TROPHEE de PORT FREJUS se déroule sur 2 jours les 6 et 7 avril 2019. Les parcours sont définis par l'autorité organisatrice. Les régates sont régies par les règles telles que définies par les « Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 » et les prescriptions de la FFV, les présentes instructions de courses, et leurs éventuelles annexes.

2° AVIS AUX CONCURRENTS

- Les avis aux concurrents seront affichés au local du Carré du Marin situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la capitainerie de PORT FREJUS.
- Les équipages admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.
- Les concurrents doivent présenter, le jour de leur arrivée, leur licence F.F.V validée « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication de la voile en compétition de moins d'un an.
- Les concurrents n'ayant pas de licence, devront prendre une licence temporaire auprès de l'organisation. Celle-ci sera délivrée sur présentation d'un certificat médical.
- En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

3° MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- Toute modification aux instructions de course sera affichée au tableau officiel, situé au Carré du Marin, au plus tard une heure avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur.

4° SIGNAUX FAITS A TERRE

- Le mât situé sur le haut de la Capitainerie, sert de mât de pavillon à terre.
- Signification des pavillons à terre. Pavillon « APERCU » hissé+2 signaux sonores, signifie retard de la course. Pavillon « APERCU » affalé +1 signal sonore, signifie que le signal d'avertissement de la course sera fait, minimum, 30 minutes après l'amenée du pavillon aperçu. Pavillon « Y » hissé + 1 signal sonore, signifie port du gilet obligatoire.

5° PROGRAMME DES COURSES

Heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour

Samedi 6 avril 2019 – 12h00

Dimanche 7 avril 2019 – 11h00

Le dernier jour aucun départ ne pourra être donné après 15h30.

6° IDENTIFICATION

- Les numéros des cagnards sont les signes d'identification des bateaux.
- Tout concurrent qui n'est plus en course doit en avvertir le comité de course.

7° ZONE DE COURSE-

- La zone de course est incluse dans le Golfe de Fréjus entre la Chrétienne et la Basse RABIOU.

8° PARCOURS

- Les parcours seront affichés chaque jour de départ.
- Pour les parcours côtiers, l'envoi du pavillon « D » sur le bateau comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.

9° MARQUES

Voir parcours.

10° CHANGEMENT DE PARCOURS

Il sera signalé sous le vent avec plusieurs signaux sonores et pavillon C + cap nouvelle marque (avant que le premier concurrent passe à la marque sous le vent).

11° DEPART

H-5 mn envoi du signal d'avertissement : pavillon Port-Fréjus

H-4 mn envoi du signal préparatoire : P ou I

H-1 mn affalé du P ou I

H affalé du pavillon Port Fréjus

Tout concurrent qui n'aura pas franchi la ligne 10 mn après le signal de départ sera réputé DNS.

La ligne de départ sera définie par le mât du bateau comité et une bouée cylindrique jaune.

12° ARRIVEE

Le comité de course se réserve la possibilité de relever un temps intermédiaire à une marque de parcours afin de valider la course.

La ligne d'arrivée sera définie par le mât du bateau comité et la bouée cylindrique jaune.

13° REGLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Les concurrents ne devront jeter aucun débris dans l'eau et observer une veille attentive durant les épreuves sur le sanctuaire PELAGOS zone NATURA 2000 et signaler au bateau comité la présence de cétacés VHF canal 77.

14° TEMPS LIMITE

Un bateau qui ne finit pas dans les 60 minutes après le premier est considéré comme non arrivé et sera classé DNF pour les parcours 1, 2, 3 et 4.

Pour les parcours côtiers le samedi 6 Avril 2019, l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée à 17h00.

15° SYSTEME DE PENALITE

Dérogation à la règle RCV 44.2 : un bateau qui enfreint une règle de priorité doit effectuer une pénalité en faisant un tour complet comprenant un virement de bord et un empannage.

16° CLASSEMENT

Classes admises : HN1 (C,D,E,F,G) voiliers de croisière et HN2 (L,R1,R2,R3,R4) voiliers de régate
Le classement de chaque classe sera effectué selon le système de points à minima.

1 course sera nécessaire pour valider la régata. Aucune course ne sera décomptée.
Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance avec CVL

17° RECLAMATIONS

Les réclamations seront rédigées sur les imprimés disponibles au secrétariat (Carré du Marin).
Temps limite de dépôt de réclamations : 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur de la série.

18° CONSIGNES DE SECURITE – Canal VHF 77

Un équipage non partant doit le signaler à l'autorité organisatrice.
En cas d'abandons, les concurrents doivent prévenir l'autorité organisatrice sur l'eau ou à terre.

Pendant toute la durée de la compétition le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut être modifié sauf après instruction et décision du Jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles. Le chef de bord s'engagera personnellement à respecter ce point précis, des contrôles seront effectués.

Chaque embarcation doit compter à son bord un minimum de deux personnes.

Matériel de sécurité : chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe, ou par la réglementation en vigueur. Une radio VHF est obligatoire.
Toute embarcation non conforme sera classée DNS.

ANNEXE PARCOURS

Descriptif des marques de parcours :

- Marque de départ : bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus
- Marque de parcours : bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus
- Marque de dégagement : bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus
- Marque arrivée parcours côtiers: bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus
- Marque arrivée parcours construits: bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus

Positions des marques de parcours :

- Bouée de la Chrétienne : 43°25'200 N / 6°53'700 E
- Bouée à l'Est des Sardinaux : 43°19'000 N / 6°41'500 E
- Bouée Emissaire Saint-Aygulf : 43°23'900 N / 6°44'700 E
- Bouée Banc de Fréjus : 43°22'900 N / 6°48'650 E
- Bouée île d'Or : 43°24'800 N / 6°50'600 E
- Bouée pointe de l'Arpillon : 43°20'130 N / 6°41'800 E
- Lion de Mer : 43°24'400 N / 6°46'440 E
- Bouée du Mourrenègre : 43°21'550 N / 6°45'600 E
- Bouée calanque des Louvans 43°22'800 N / 6°44'150 E
- Bouée Baie d'Agay 43°25'900 N / 6°51'850 E
- Bouée Base Nature 43°24'500 N / 6°44'600 E
- Bouée Basse Rabiou 43°17'100 N / 6°40'950 E

Parcours construits N° 1, N°2, N°3 et N°4

Les parcours construits sont définis suivant les schémas N°1, N°2, N°3 et N°4

L'information du choix du parcours construit sera donnée par le comité de course.

Le parcours N° 4 est laissé à la discrétion du comité de course, selon les conditions météorologiques du jour et l'emplacement des bouées X, Y, Z sera indiqué lors du briefing.

Parcours N°5 (18 milles):

Pour ce parcours toutes les marques seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée de La Chrétienne / bouée Emissaire Saint-Aygulf / bouée jaune de départ / Lion de Mer / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°5 bis (14.5 milles)

Pour ce parcours toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / bouée de La Chrétienne / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°6 (16.5 milles)

Pour ce parcours toutes les marques seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Est des Sardinaux / Lion de mer / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Lion de mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°6 bis (14 milles)

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Est des Sardinaux / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité

Parcours N°7 (13 milles) :

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement à bâbord / bouée pointe de l'Arpillon / bouée du Mourrenègre / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°8 (12.5 milles) :

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / bouée de l'île d'OR / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Lion de Mer / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°9 (15 milles) :

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / bouée de La Chrétienne / bouée Le Banc de Fréjus / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°10 (11milles) :

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Emissaire Saint-Aygulf / bouée Le Banc de Fréjus / bouée de l'île d'OR / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°11 (17 milles) :

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Emissaire Saint-Aygulf / bouée du Mourrenègre / bouée de La Chrétienne / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°12 (14 milles) :

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / Bouée Baie d'Agay / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°13 (15 milles) :

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / Bouée Baie d'Agay / Bouée banc de Fréjus / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.